

**Mission Permanente de Tunisie
à Genève**



**البعثة الدائمة للجمهورية التونسية
بجنيف**

N° 000007

La Mission Permanente de Tunisie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des Organisations Internationales en Suisse présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et se référant à sa note verbale concernant le questionnaire sur la relation entre les changements climatiques et la jouissance des droits fondamentaux de l'enfant, à l'honneur de lui transmettre ci-joint les éléments de réponse du Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance audit questionnaire.

La Mission Permanente de Tunisie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des Organisations Internationales en Suisse saisit cette occasion pour renouveler au Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, l'assurance de sa très haute considération.



Genève, le 3 Janvier 2017

**Haut Commissariat des Nations Unies
aux Droits de l'Homme
Palais Wilson
1201 Genève**

OHCHR REGISTRY

- 6 JAN. 2017

Recipients : B.S.....

Enclosure

Réponse du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance au questionnaire du Haut Commissariat aux droits de l'Homme concernant la relation entre les changements climatiques et la mise en œuvre des droits de l'enfant

L'objectif ultime de la convention internationale des droits de l'enfant est un monde où les enfants vivent voient leurs intérêts supérieurs protégés, leurs avis considérés et leur développement, leur vie, leur survie et leur développement, sont assurés.

1- La relation entre le changement climatique et la jouissance des droits de l'enfant :

- a) Le changement climatique affecte directement la jouissance des enfants de leurs droits les plus élémentaires (Article 6)

1. Les Etats parties reconnaissent que tout enfant a un droit inhérent à la vie.

2. Les Etats parties assurent dans toute la mesure possible la survie et le développement de l'enfant.

De part sa vulnérabilité physique, l'enfant est le plus touché et affecté par son environnement.

L'impact du changement climatique sur la qualité de l'environnement : pollution, désertification, cyclones, manque d'eau potable, sécheresses, malnutrition, inondations ont un effet direct sur le développement de l'enfant et sa survie. Ces effets ralentissent et affecte sa croissance et l'exposent à différentes maladies : troubles respiratoire, troubles digestifs, maladies de la peau...

- b) Le changement climatique affecte indirectement la mise en œuvre des droits de l'enfant

Le bon développement des enfants est aussi mental et émotionnel.

En effet, pour un bon développement mental et émotionnel des enfants, telle que le stipule la CIDE dans ses articles (Article 27) : *1. Les Etats parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.*

(Article 28) : *1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances*

...e) Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire...

(Article 29) : *1. Les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :*

- a) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités;*

...

Les effets du changement climatique enfreignent et ralentissent le développement des pays, surtout les moins développés, ce qui engendre plus de pauvreté des populations les plus vulnérables, le manque ou l'absence d'accès aux services de santé de qualité, à l'eau potable, à la scolarité, loisirs et à toutes les mesures de protections, ...

Les études ont démontré que les premiers qui subissent l'appauvrissement des populations sont les enfants

4. Des mesures qui doivent être prises pour inclure de manière adéquate les droits des enfants, au sein des politiques, des pratiques et des décisions au sein des politiques et des décisions en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements

a. Assurer l'intégration de nouvelles mesures qui peuvent être prises pour

- l'interdiction de la mise en place d'établissements pour enfants, tels que les établissements éducatifs scolaires ou de loisirs ... près de zones polluées
- l'interdiction de l'implantation de complexes industriels polluants près des zones urbaines
- l'obligation de réduction des industries polluantes
- l'interdiction de baignade des enfants pendant les heures de plein soleil dans les stations balnéaires privées et publiques
- obligation de consulter les enfants à l'occasion de toute décision qui les concerne et les affecte.

b. Prévenir la violence et les conflits domestiques liés aux conditions sociales économiques et politiques aggravées par le changement climatique

- Sensibilisation des familles aux causes du réchauffement climatique, la gestion de l'eau,
- l'encouragement de la culture potagère dans les écoles et dans les maisons avec jardin et les jardins publics,...
- éducation à la protection, notamment des enfants, contre les UV, le tri des déchets ménagers...

5. Pratiques nationales permettant la participation effective des enfants.

- Participation des enfants dans la prise de décision dans les questions qui les concernent Article 3 de la CIDE

La Tunisie a reconnu la nécessité de prendre en considération les avis et les opinions des jeunes et adolescents sur des questions les concernant, dans ce cadre et en vue d'une

meilleure implication des enfants et des adolescents dans l'identification, la mise en œuvre, l'évaluation des politiques, le Ministère de la femme de la famille et de l'Enfance a mené une étude pour apprécier la perception des enfants et des adolescents de la participation. Cette étude permettra d'orienter les efforts que mène le ministère et les autres acteurs qui travaillent pour et avec les enfants et les adolescents, pour qu'ils puissent jouir pleinement de leurs droits et pour leur assurer une implication effective dans la restructuration de la Tunisie (réformes, plan de développement...), pour que l'enfant soit au cœur de l'agenda politique du pays et pour que sa voix soit entendue.

En marge de cette étude, et dans le cadre de l'exercice de leur participation, les enfants et les adolescents ont été adressés pour exprimer leurs attentes par rapport aux orientations du plan national de développement 2016-20-020, à travers l'organisation de consultations régionales. La question de l'environnement a été soulevée et les enfants et adolescents ont exprimé leur opinion et suggestions avec beaucoup d'intérêt la dessus.

Aussi et afin de prévenir et mieux confronter les problèmes liés à l'environnement, les départements concernés par les questions le l'environnement, de l'enfance, de la santé de l'éducation... mènent en collaboration entre eux des actions de prévention et de gestion des effets du changement climatique

- Promotion de la culture de l'environnement et du développement durable :

- * Programme du réseau des écoles durables,
- * Activités et manifestations de sensibilisation sur la protection de l'environnement,
- * Actions de communication sur l'environnement et le changement climatique

- Renforcement des capacités des enfants et des animateurs dans les établissements éducatifs sur l'environnement,

- * Rencontre nationale autour de l'éducation sur l'environnement dans les établissements de la petite enfance
- * Organisation de cycles de formation et journées d'animation sur la question.

- la gestion des dangers sanitaires liés aux pollutions de l'environnement : Enquête sur la santé et l'environnement dans les écoles primaires, la pollution l'humidité, la ventilation, l'éclairage, l'évacuation des eaux usées...

- Collaboration avec la société civile dans les actions de sensibilisation et projets de protection de l'environnement.